

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00433

NOVACIERIES - RACHAT D'OUVRAGES A CAP METROPOLE - PLATEFORME HAUTE ET PARC

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

M. Luc FRANCOIS ne prend pas part au vote.

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Georges HALLARY,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN

RECU EN PREFECTURE

Le 29 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211021-D20210043310

DATE D'AFFICHAGE :29 octobre 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, M. Christophe FAVERJON,
Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND,
Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021

NOVACIERIES - RACHAT D'OUVRAGES A CAP METROPOLE - PLATEFORME HAUTE ET PARC

Dans le cadre du traité de concession signé en 2012 avec la SPL Cap Métropole et conformément au CRAC 2020 approuvé par le Conseil Métropolitain du 24 juin 2021, Saint-Etienne Métropole doit racheter à la SPL Cap Métropole une partie des ouvrages réalisés sur l'opération Novaciéries. Il s'agit :

- des voiries et accessoires de voirie de la plateforme haute représentant une surface de 21 048 m²,
- de la partie sud du parc urbain et ses aménagements d'une surface de 52 354 m²,
- des emprises publiques aux abords de la halle 01, d'une surface de 9 303 m².

Les emprises de ces infrastructures sont identifiées au cadastre de la manière suivante:

section	numéro de parcelle	surface cadastrale	propriétaire	nature de l'ouvrage
CD	27	426	Cap Métropole	Abords halle 01
CD	41	6 215	Cap Métropole	Abords halle 01
CD	44	28	Cap Métropole	Abords halle 01
CD	45	820	Cap Métropole	Abords halle 01
CD	46	587	Cap Métropole	Abords halle 01
CD	47	1 227	Cap Métropole	Abords halle 01
AB	199	13 263	Cap Métropole	Plateforme industrielle haute
AB	203	8	Cap Métropole	Plateforme industrielle haute
AB	204	16	Cap Métropole	Plateforme industrielle haute
AB	224	470	Cap Métropole	Plateforme industrielle haute
AB	225	1 048	Cap Métropole	Plateforme industrielle haute
AB	231	7	Cap Métropole	Plateforme industrielle haute
AB	232	4 724	Cap Métropole	Plateforme industrielle haute
AL	269	71	Cap Métropole	Plateforme industrielle haute
AL	271	1 441	Cap Métropole	Plateforme industrielle haute
AC	225	165	Cap Métropole	Parc
AC	226	150	Cap Métropole	Parc
AC	257	655	Cap Métropole	parc

AC	258	4 990	Cap Métropole	parc
AC	280	7	Cap Métropole	parc
AC	307	930	Cap Métropole	parc
AC	371	1 675	Cap Métropole	Parc
AC	376	4 767	Cap Métropole	parc
AC	378	1 563	Cap Métropole	Parc
AC	414	3 870	Cap Métropole	Parc
AC	467	6 617	Cap Métropole	Parc
AC	469	66	Cap Métropole	Parc
AC	471	86	Cap Métropole	Parc
AC	473	84	Cap Métropole	Parc
AC	482	4 593	Cap Métropole	Parc
AC	483	84	Cap Métropole	Parc
AC	485	1 804	Cap Métropole	Parc
AC	487	216	Cap Métropole	Parc
AC	490	2 567	Cap Métropole	Parc
AC	492	592	Cap Métropole	Parc
AC	494	1 255	Cap Métropole	Parc
AC	495	2 329	Cap Métropole	Parc
AC	497	5 281	Cap Métropole	Parc
AC	498	563	Cap Métropole	Parc
AC	503	1 020	Cap Métropole	Parc
AC	504	915	Cap Métropole	Parc
AC	507	450	Cap Métropole	Parc
AC	509	676	Cap Métropole	Parc
AC	512	4 384	Cap Métropole	Parc

Les emprises foncières rachetées par Saint-Etienne Métropole à Cap Métropole correspondent aux emprises foncières supports des équipements publics de la «plateforme haute du site économique», et la partie sud du parc urbain.

Elles intègrent des ouvrages de voiries, des réseaux, les accessoires de la voirie (cheminements piétons, espaces verts) et l'ensemble des aménagements du parc urbain (espaces verts, aires de jeu, skate parc...).

L'ensemble est constitutif des parcelles citées ci-avant pour une surface globale de 82 705 m². Un document d'arpentage précisera les surfaces exactes à prendre en compte.

Le coût de revient global de ces emprises foncières (valorisation foncière, honoraires, travaux et ensemble des frais attachés) s'élève à 19 303 526 HT soit 23 164 231.20 TTC dont 344 569.50 € HT relatif aux ouvrages d'adduction en eau potable et 758 052.90 € pour les ouvrages d'assainissement.

L'opération a bénéficié de subventions dont le montant global de 5 400 654 € HT est déduit du prix de revient. In fine, le coût des ouvrages facturé à la Métropole s'élève à 13 902 872 € HT soit 16 683 446.40 € TTC

Le paiement de ce rachat d'ouvrages et d'emprises foncières à Cap Métropole est étalé sur 3 ans : 11 400 000 € seront versés en 2021, 3 000 000 € en 2022, 2 283 446.40 € en 2023.

L'avis du pôle d'évaluation domaniale de la direction des finances publiques a été sollicité pour cette acquisition.

L'acquisition fera l'objet d'un acte administratif.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires aux rachats des emprises foncières et des ouvrages par SEM auprès de la SPL Cap Métropole ;**

- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 250 BATE/NOVAC de l'exercice 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large circular flourish above it.

Gaël PERDRIAU